**No 6863**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

**PROJET DE LOI**

**abrogeant la loi du 7 août 2002 portant création du Centre Virtuel de la Connaissance sur l’Europe**

Le programme gouvernemental prévoit la création d’un Institut d’Histoire du Temps Présent (IHTP). Lors de sa séance du 5 juin 2015, le Gouvernement en conseil a décidé de charger le ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche de proposer à l’Université du Luxembourg de créer un tel institut en son sein, en tant que centre interdisciplinaire. L’objectif principal du nouvel institut, qui sera fondé sur des noyaux de compétences existants, consistera à rassembler les efforts éparpillés et à créer de cette façon des synergies dans le domaine de la recherche sur l’histoire du Luxembourg des XXe et XXIe siècles.

Dans un but d’efficience et de simplification du dispositif national de la recherche et dans un souci de réduire les risques de duplication des efforts de recherche, tant en termes de sujets que de méthodologies, le Centre Virtuel de la Connaissance sur l’Europe (CVCE), créé par la loi du 7 août 2002, sera intégré dans l’Université du Luxembourg.

Si l’envergure thématique de l’IHTP sera différente de celle du CVCE, qui se concentre sur le processus de l’intégration européenne (sans accent particulier sur le Luxembourg), les méthodologies, notamment en termes d’humanités numériques seront sensiblement identiques. Ainsi, l’IHTP pourra bénéficier des acquis intellectuels et du savoir-faire développés durant plus d'une décennie par le CVCE.

Par le présent projet de loi est abrogée la loi du 7 août 2002 portant création du Centre Virtuel de la Connaissance sur l’Europe. Les dispositions transitoires déterminent les modalités de dissolution de l’établissement et de reprise par l’Université du Luxembourg. Le personnel employé par le CVCE sera repris par l’Université, de même que tous les droits et obligations. En particulier, les résultats de recherche obtenus et les droits intellectuels détenus par le CVCE seront de plein droit recueillis par l’Université du Luxembourg à la date de l’intégration du CVCE à l’Université.